

**PPO : délais inacceptables dans certaines académies
IDFO alerte le ministère**

Dans la forêt des demandes institutionnelles urgentes et donc incontournables de ces dernières semaines, quelques académies se distinguent par une injonction de date fixée au 15 décembre concernant le PPO.

Le plan pluriannuel d'éducation à l'orientation définit un programme d'actions pédagogiques pour chaque niveau de classe afin de mieux accompagner nos élèves pour une orientation plus juste. L'ambition est certes louable et semble nécessaire à bien des égards - personne n'en disconvient - mais l'urgence de l'action a une nouvelle fois pris la place de l'efficacité et de la réflexion. Ainsi les délais imposés sont inacceptables et ne peuvent être décemment tenus si l'on veut bien faire son travail. .

En effet, rendre une copie partagée avec les équipes, après un diagnostic pertinent pour chaque niveau et enfin livrer un projet avant le 15 décembre s'avère totalement irréaliste. Le délai fixé traduit un mépris de la réalité de terrain des établissements et du quotidien des personnels de direction.

IDFO est intervenu en académie auprès des recteurs concernés et a alerté le ministère. IDFO dénonce une gouvernance du 'faire vite' au lieu du 'faire bien' totalement contre-productive.

Les personnels de direction doivent disposer d'un délai réaliste et respectueux dans leurs conditions de travail.

A l'heure où le ministère se penche sur l'attractivité du métier de personnel de direction, il est urgent que la voix de la profession soit entendue.